

BURUNDI**Les législatives fixées au 29 juin**

Le président burundais Pierre Nkurunziza, confronté à un mois et demi de contestation contre sa candidature à un nouveau mandat, a publié mercredi un nouveau calendrier électoral, reportant les législatives et communales au 29 juin et la présidentielle au 15 juillet.

Initialement prévues le 26 mai, les élections législatives avaient été reportées une première fois au 5 juin, puis sine die la veille du scrutin, rendant incertaine la tenue de la présidentielle comme prévu le 26 juin.

«*Les citoyens burundais remplissant les conditions requises par la loi sont appelés à participer aux élections des conseils communaux et des députés qui se tiendront le 29 juin 2015*» et à «*l'élection du président de la République qui se tiendra le 15 juillet 2015*», indique le décret «*portant report des élections des conseils communaux, des députés, du président de la République et des sénateurs*».

L'élection des sénateurs – au scrutin indirect – par les conseillers communaux aura lieu le 24 juillet, selon ce décret.

Le 31 mai à Dar es Salaam, les chefs d'Etat est-africains avaient recommandé le report d'au moins un mois et demi de scrutins au Burundi, où la communauté internationale estime que le climat ne permet pas des élections fiables en l'état.

Les partenaires internationaux ont gelé le financement des scrutins, mais les autorités burundaises ont assuré être capables de les financer.

La suspension par l'UE de sa mission d'observation et le retrait de l'influente Eglise catholique de sa présence dans les commissions électorales locales ont jeté une ombre sur l'organisation des élections.

Surtout, deux des cinq membres de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), dont sa vice-présidente, ont démissionné et fui le pays, la privant du quorum légal pour prendre des décisions.

Bujumbura, et dans une moindre mesure plusieurs localités de province, sont agitées depuis le 26 avril par un mouvement de contestation émaillé de violences contre la candidature du président Pierre Nkurunziza à un nouveau mandat, que ses adversaires jugent inconstitutionnel.

L'UE avait dénoncé fin mai une «*atmosphère de peur et d'intimidation généralisée*» et estimé que «*les conditions en cours ne permettraient pas la tenue d'élections crédibles*». ■